



Vuilleumier Julien

Programme d'économies de la Confédération : quel sera l'impact pour le Canton de Fribourg ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 23.01.25

Dépôt

A l'automne 2024, le Conseil fédéral a arrêté un programme d'économies drastiques sur la base du rapport du groupe d'experts, présidé par Serge Gaillard. Les mesures d'économies massives touchent en particulier l'environnement et le climat, la prévoyance sociale ainsi que la formation et la recherche. Le rapport justifie de nombreuses coupes par le souci de désenchevêtrer les tâches de la Confédération et des cantons. Dans de nombreux domaines cependant, ce train d'économies revient en fait à transférer des dépenses de la Confédération aux cantons ou à détériorer des prestations publiques dans de nombreuses régions. Il aura donc un impact très négatif sur les budgets cantonaux et la population.

Concrètement, notre canton est-il notamment touché par les mesures d'économies suivantes : coupes dans le trafic régional, dans les contributions fédérales au forfait d'intégration, à la réduction des primes d'assurance, à l'accueil extrafamilial des enfants et aux hautes écoles ainsi que suppression complète de la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques ? Au cas où ce train d'économies devait être adopté en l'état, notre Parlement devra débattre de l'opportunité de lancer un référendum cantonal.

A ce sujet, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les coupes dans le trafic régional vont-elles avoir pour conséquence d'augmenter les prix des trajets ou de réduire l'offre en transports publics, p. ex. en supprimant des lignes de bus ?
2. Comment le canton pense-t-il amortir les éventuels surcoûts s'il n'est pas possible d'intégrer les requérant-e-s d'asile sur le marché du travail aussi rapidement que le prévoit la Confédération ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à proposer au Parlement un relèvement de la part cantonale aux réductions de primes d'assurance en raison du train d'économies prévues par la Confédération ?
4. Comment le canton pense-t-il compenser les coupes dans l'encadrement extrafamilial des enfants afin de préserver l'offre, voire de l'augmenter ?
5. Le Conseil fédéral veut baisser les contributions au domaine des EPF et des hautes écoles cantonales, ce qui pourrait y doubler les taxes d'études. Quelles en seraient les conséquences pour l'Université de Fribourg et les HES basées à Fribourg ? Le Conseil d'Etat est-il prêt à compenser cette baisse afin d'éviter une augmentation des taxes d'études ?
6. Le financement du Festival international du film de Fribourg (FIFF) serait compromis avec les coupes prévues. Le Conseil d'Etat est-il prêt à s'engager pour que le canton compense ce manque ?
7. A combien se montent les baisses de revenus cantonaux en raison de la suppression de la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques ? Comment le canton envisage-t-il de compenser ces pertes ?

8. Le train d'économies comporte-t-il d'autres mesures touchant spécialement notre canton ?
 9. A combien se montent les baisses de revenus cantonaux qu'entraînera chaque mesure séparément et le train d'économies dans son ensemble ? Quelle sera la stratégie du canton si le train d'économies est adopté en l'état ?
 10. Ce train d'économies a-t-il un impact sur les décisions politiques du canton ? En cas d'acceptation du train d'économies en l'état, le Conseil d'Etat pense-t-il pouvoir atteindre ses objectifs ?
-